



Mairie d'OLLOIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Présents : Jean-Louis CECCHET, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, Valérie BUISSON, Stéphane BEAL, Christophe COHADE, Charlotte COGAN, Christophe DEMONCHY, Jérôme RENOUARD, Claire VOLPI et Vincent BAFFALEUF.

Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

1. Budget primitif

- Présentation des principes généraux
 - Le budget 2020 est établi par le maire et voté par le conseil municipal Il doit être équilibré.
Le Trésorier contrôle les dépenses et recettes ordonnés par le maire, il procède aux paiements et encaissements, c'est le comptable de la collectivité.
 - Le compte administratif n'est pas équilibré, il présente un excédent ou un déficit pour chaque section, il doit être voté avant le 30 juin de l'année n+1, le plus souvent il l'est avant le vote du budget primitif afin d'inscrire le report de l'exercice précédent.
 - Chaque budget comporte 2 sections :
 - Fonctionnement
 - InvestissementIl est voté en début d'année pour l'année en cours
 - Il existe 3 budgets à Olloix : Commune/ Eau / Assainissement
- Commune :
 - Le 1er vote concerne les taux imposition locaux : foncier bâti / non bâti. Les taux actuels sont respectivement de 16,2% et 132,30%
 - Vote pour la reconduction du taux en 2020 : 11 voix Pour
NB : le taux de la taxe d'habitation n'est plus déterminé par le conseil municipal
 - Budget principal : 11 Pour
- Budget Eau : 11 Pour
- Budget Assainissement : 11 Pour
 - Taxe assainissement : d'une part, en raison d'un déséquilibre entre la durée des amortissements des travaux d'assainissement (30 ans) et des subventions y afférentes (20 ans) et, d'autre part, la nécessité d'amortir la nouvelle station du bourg d'Olloix à partir de l'an prochain, il sera nécessaire d'augmenter la taxe d'assainissement de 0,90€/m³ à 1,25/m³ pour pouvoir équilibrer le budget.
 - Vote pour l'augmentation de la taxe d'assainissement :
10 Pour - 1 Contre

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

- Résumé des budgets de la Commune d'Olloix :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Crédits ouverts	Crédits ouverts	Dont Restes à réaliser 2019
COMMUNE			
Dépenses	277 287	60 788	14 107
Recettes	277 287	60 788	8 215
ASSAINISSEMENT			
Dépenses	37 854	117 906	
Recettes	37 854	117 906	
EAU			
Dépenses	60 765	31 574	
Recettes	60 765	31 574	
TOTAL GENERAL			
Dépenses	375 906	210 268	14 107
Recettes	375 906	210 268	8 215

2. Aire de camping

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le règlement du camping lu par Monsieur le Maire et de fixer le tarif d'une nuit sur l'aire naturelle de camping aux montants suivants :

- adulte : cinq euros et quatre-vingt centimes, montant auquel s'ajoute vingt centimes de taxe de séjour (5,80 €/personne/nuit + 0,20 € de taxe de séjour/personne/nuit)
- enfant de cinq à dix-sept ans : quatre euros par nuit (4€/enfant/nuit)
- enfant de moins de cinq ans : gratuit

A ce tarif s'ajoute un supplément de trois euros par nuit dans le cas d'un stationnement d'une caravane ou d'un camping-car (3€/nuit/caravane).

3. Location des bâtiments communaux

Sur 4 logements il y a actuellement 3 loyers impayés, pour diverses raisons.

Des demandes d'annulation d'échéances ont été demandées par certains locataires. Cependant, d'un point de vue réglementaire la commune n'a pas le droit d'annuler des loyers, seuls les loyers commerciaux peuvent bénéficier de report ou d'exonération. Ils restent donc dus.

Le conseil municipal ne peut donc pas donner suite à ces demandes

Des solutions sont recherchées au cas par cas pour répondre aux problèmes rencontrés par les locataires.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

4. Programme voirie forestière

Le Maire d'Olloix explique qu'un projet de voirie forestière est en cours dans la Vallée de la Monne.

La municipalité de Cournols supporte la maîtrise d'ouvrage du projet. Pour cela, ils doivent nécessairement obtenir de tous les propriétaires une autorisation de réaliser les travaux. La commune d'Olloix est donc concernée à ce titre.

Compte tenu des difficultés financières de la commune d'Olloix, la Société Immobilière de la Monne accepte de prendre à sa charge le reliquat, soit

- 1 850 m de piste forestière,
- un pont,
- deux places de dépôt
- 1 500 m de route forestière (1 150 m en sa propriété et 350 m en propriété de la commune d'Olloix).

Le Conseil municipal décide d'autoriser la municipalité de Cournols à réaliser les travaux de voirie forestière sur le chemin propriété de la commune d'Olloix dans la Vallée de la Monne, sous condition que ces travaux soient financés par la Société Immobilière de la Monne (ainsi que l'abattage et la répartition du bois par cette dernière).

Les subventions éventuelles versées au titre de ce programme de voirie seront répartis entre les propriétaires au prorata des dépenses engagées par chacun d'entre eux.

5. Questions diverses

- Nomination de 2 suppléants pour le SIVOS : il manque 2 suppléants :
Valérie BUISSON et Christophe DEMONCHY se portent volontaires pour occuper ces postes.

POUR : 11

- Nomination de 2 suppléants pour la représentation au collège des Martres de Veyre :
Jérôme RENOUARD et Vincent BAFFALEUF se portent volontaires pour occuper ces postes.

POUR : 11